

accordée aux minorités, la reconnaissance de leurs droits collectifs peut les inciter à demander l'autonomie, l'autodétermination, la sécession politique et l'indépendance, lesquelles peuvent menacer l'existence même de l'État. Dans le contexte européen, les nombreux cas de minorités ayant une majorité de semblables vivant dans un pays voisin peuvent exacerber ce genre de situation. En fait, le spectre qui se profile n'est pas sans ressembler aux années qui ont précédé la Première Guerre mondiale.

LE SECOND NIVEAU

Seuls quelques pays riverains de l'Atlantique et d'Europe sont pratiquement homogènes et exempts de problèmes importants de minorités (Danemark, Portugal). Néanmoins, même dans ces rares cas, et dans ceux où les équilibres nationaux sont traditionnellement bien établis et gérés, les immigrants ou réfugiés politiques ou économiques créent de «nouvelles minorités» qui peuvent bouleverser tout arrangement ou équilibre social antérieur (p.ex., les Turcs en Allemagne, les Maghrébins en France, les Asiatiques en Grande-Bretagne).

Non seulement l'apparition de ce second niveau d'intérêts et d'aspirations peut-elle se heurter à ceux des populations locales, mais encore se trouver en conflit avec les identités culturelles traditionnelles des minorités ethnoterritoriales et ethnonationales qui s'opposent déjà à celles des populations majoritaires d'Europe de l'Ouest. Par exemple, la France, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et l'Autriche ont une population d'immigrants équivalent respectivement à 8, 6,4, 9, 14,6 et 6,4 pour cent de leur population totale. Les immigrants comptent pour 20 pour cent de la population de Stuttgart et de Munich; à Berlin, ce chiffre se situe à 15 pour cent, et à Vienne, à 13 pour cent. Ces chiffres, qui datent de 1990, ont sûrement dû augmenter avec les migrations (légalles ou illégales) en provenance de l'Europe orientale et centrale et de Yougoslavie¹⁰.

Dans les années 1970 et au début des années 1980, 100 000 personnes en moyenne par an émigraient des pays de l'ancien Pacte de Varsovie. Toutefois, 1,2 million de personnes ont quitté ces mêmes pays en 1989 seulement. La situation économique pouvant se détériorer à court terme, en particulier dans l'ex-URSS, cela pourrait signaler le début de migrations encore plus massives, qui s'accompagneraient de préoccupations pour les droits des minorités¹¹.

Les tensions sont déjà apparues. Les effets de ces conflits sur la politique intérieure de nombreux pays de l'Europe de l'Ouest sont déjà visibles. Le Front National en France, ainsi que diverses manifestations de l'extrême droite en Allemagne et en Grande-Bretagne, ne sont que le début de ce qui pourrait devenir une longue liste d'exemples.

Les formes traditionnelles et nouvelles de conflits ethniques peuvent avoir bien des conséquences. Ils détournent l'attention des leaders politiques d'autres questions pressantes, remettent en question la concentration des pouvoirs dans un État central, déplacent le centre des